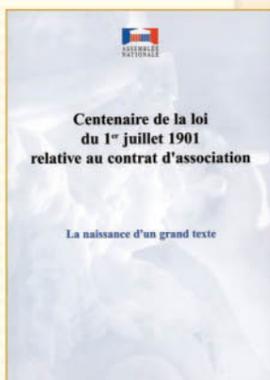


Grandes heures républicaines :

le lien entre mémoire et avenir



Raymond Forni, rapporteur du projet de loi sur l'abolition de la peine de mort en 1981



Brochure éditée à l'occasion de l'exposition consacrée à la loi de 1901

Qu'elle ait célébré de grands textes qui ont fait la République ou des moments essentiels de notre histoire, l'Assemblée a joué son rôle de gardienne de la mémoire républicaine. Ces manifestations n'ont pas seulement pour objet d'entretenir le souvenir, elles permettent aussi de mettre l'accent sur de grandes causes toujours d'actualité.

Peine de mort : le combat continue

Entre la tenue, le 30 mai 1791, à l'Assemblée constituante, du premier grand débat parlementaire sur la peine de mort et le vote historique du 9 octobre 1981, abolissant la peine capitale, c'est une longue marche de près de deux siècles qu'il aura fallu accomplir. Soucieuse de rendre hommage aux défenseurs de cette grande cause, au premier rang desquels se trouvent de nombreux députés, de Condorcet à Clemenceau en passant par Hugo et Lamartine, l'Assemblée nationale a voulu retracer ce combat dans l'histoire, avec une exposition qui donnait à voir et à penser, à apprendre et à comprendre, à se souvenir et s'engager.

D'autant que la lutte contre le droit de tuer demeure une impérieuse nécessité, 87 pays appliquant encore de nos jours ce châtiment suprême. Le Président Raymond Forni, qui était en 1981 le rapporteur du projet de loi d'abolition, montrait, le 22 juin, la voie à suivre en participant au premier Congrès mondial contre la peine de mort, au Parlement européen.

A cette occasion, il joignait sa voix à l'appel pour un moratoire universel des exécutions capitales, lancé par les Présidents des Parlements nationaux et la Présidente du Parlement européen à Strasbourg.

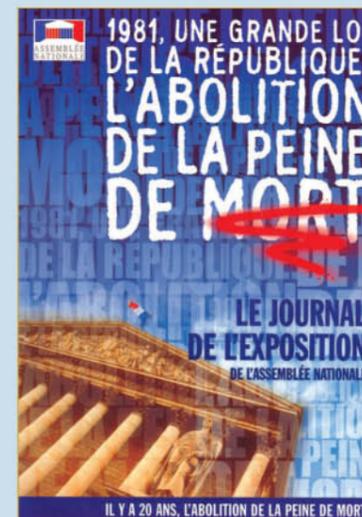
Pleinement consciente que l'abolition de la peine de mort ne signifie en aucun cas la mort de la peine, l'Assemblée s'est également attachée, lors d'un colloque organisé le 6 octobre, à rechercher « comment sanctionner les crimes les plus graves », abordant notamment le problème crucial des longues peines. Étaient à cette occasion mis à profit les travaux conduits l'an passé sur les prisons.

20 peintres d'aujourd'hui pour la Commune de Paris

Pour célébrer l'anniversaire de la Commune de Paris, l'Assemblée nationale a invité 20 peintres d'aujourd'hui, dont Henri Cuéco, Ernest Pignon-Ernest, François Arnal, Anne Slacik et Jacques Monory, à exposer leurs œuvres au Palais Bourbon, du 22 novembre au 8 décembre. À côté de ces tableaux, des objets prêtés par les musées de Saint-Denis, de Montreuil et par l'Association des amis de la Commune ainsi que des affiches d'époque conservées par la bibliothèque de l'Assemblée nationale, ont été exceptionnellement présentés au public dans une exposition remarquable qui a accueilli un public nombreux et motivé. Une affiche de Guy Peellaert a été réalisée à cette occasion.



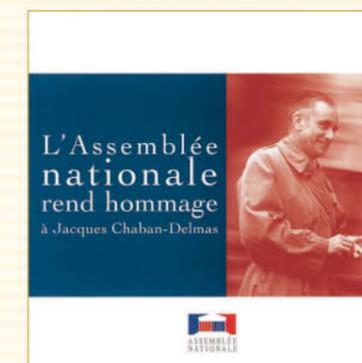
Marque-page éditée pour l'exposition sur la Commune de Paris



© Guy Peellaert

Liberté d'association : une centenaire bien portante

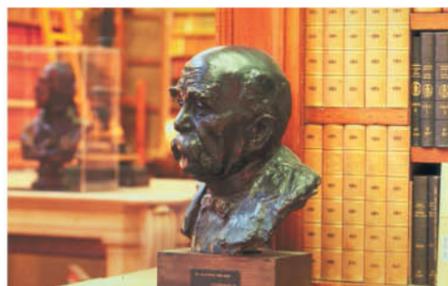
Il est des droits qui paraissent tellement aller de soi que l'on en oublie parfois les longues et rudes batailles qui durent être inlassablement menées pour les conquérir. Le droit d'association est de ceux-là. Entre l'emblématique loi Le Chapelier qui, en 1791, interdisait tout rassemblement, corporation ou association d'ouvriers ou d'artisans et la proclamation, le 1^{er} juillet 1901, de la loi inspirée par Waldeck-Rousseau, ce sont 110 ans de luttes acharnées, de débats passionnés, d'avancées, de revirements et de retours en arrière qui ont jalonné cette conquête. Un long chemin que l'Assemblée nationale a remonté dans une exposition organisée dans le cadre du centenaire de cette grande loi de la République, dont l'héritage international a fait l'objet d'un colloque intitulé « Cinq continents pour des hommes libres : les associations ».



Brochure éditée en hommage à Jacques Chaban-Delmas

Patrimoine DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...



> **Le buste de Clemenceau à la bibliothèque**
A l'occasion de la Conférence de la Paix en 1919, le sculpteur américain Jo Davidson composa une exposition des bustes des grandes figures qui avaient contribué à la victoire : le Président Wilson, le général Pershing, Lloyd George, le maréchal Joffre, le maréchal Foch, Georges Clemenceau. Un autre exemplaire du portrait de l'homme d'Etat français est conservé au palais de la Légion d'honneur à San Francisco.



L'Assemblée rend hommage à Jacques Chaban-Delmas

S'il fallait désigner un homme pour incarner l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas serait sans doute celui-là. Élu député à 14 reprises par les électeurs de Gironde, il a siégé pendant près de 47 ans au Palais Bourbon. Porté 6 fois à la Présidence de l'Assemblée, il aura occupé le «perchoir» seize années, dont onze

sans interruption. Des «faits d'armes» qui ont conduit l'Assemblée à le proclamer, dès 1996, Président d'honneur, distinction qu'un seul de ses prédécesseurs, Edouard Herriot, s'était vu accorder. Pour lui rendre une nouvelle fois hommage, l'Assemblée a donné cette année le nom de Jacques Chaban-Delmas à l'immeuble du 101 de la rue de

l'Université, construit sur son initiative, afin d'offrir aux députés les moyens d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions. En outre, une plaque commémorative a été apposée dans l'hémicycle, le 28 mars, et une brochure éditée, contenant des photos souvent inédites de cette figure emblématique de l'Assemblée.